



RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024 - ÉLÉMENTAIRES

INFORMATIONS À CONSERVER

- **Contact Direction de l'Éducation**

- **Contact Direction de l'Éducation**

Tél. : 01 34 58 50 00



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille :



Trouvez les coordonnées de votre école et accueil de loisirs en scannant le QR-Code

Activités périscolaires : accueil, étude, accueil de loisirs (ALSH), restauration scolaire : mise en place d'un PAI, utilisation du portail famille et pour toutes autres questions...

NOTES



PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION :



Connexion

www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/
Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

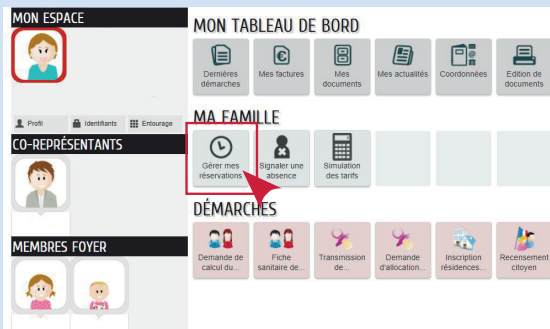
Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Education :
education@velizy-villacoublay.fr



Accueil du matin

- Facturation forfaitaire dès la 1^{ère} présence de l'enfant à l'accueil
- Pas de réservation à effectuer
- Tarifs selon votre Quotient Familial

Démarrage



Restauration scolaire

- Prestation à réserver
- Délai d'enregistrement et d'annulation des demandes : 3 jours avant 11h30.

⚠ Pour le mercredi si votre enfant déjeune à la restauration scolaire sans rester à l'accueil de loisirs, il convient tout de même de réserver son repas depuis la prestation « ALSH Mercredi » : repas scolaire seul.



Démarrage



Accueil du soir (étude surveillée ou garderie)

- Prestation à réserver
- Délai d'enregistrement et d'annulation des demandes : 1 jour avant 16h30

⚠ **À noter** : il n'y a pas d'étude chaque vendredi de veille de vacances scolaires. Si vous avez besoin de faire garder votre enfant, effectuez une réservation pour l'accueil du soir.

+ d'infos sur les modalités de réservation : [Cliquez ici](#)



Démarrage garderie



Démarrage de l'étude



TUTORIEL VIDÉO
Laissez-vous guider



Le mercredi en accueil de loisirs

- Délai d'enregistrement et d'annulation des demandes : 3 jours avant 7h30 (1/2 journée (repas inclus dans la prestation). Vous souhaitez récupérer votre enfant après le repas : réservez le repas en cliquant sur l'option « Repas seul » dans l'activité « ALSH / Mercredis ».

Exception pour les mercredis 6 septembre 2023 et 3 juillet 2024 : journée complète

⚠ La périodicité pour les mercredis en élémentaire ne s'appliquera que du 13 septembre 2023 au 26 juin 2024.
Pour les mercredis 6 septembre 2023 et 3 juillet 2024 la réservation doit se faire individuellement !

| SEMAINE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|---------|-------|-------|----------|-------|---------|--------|----------|
| 1 | 05/09 | 06/09 | 07/09 | 08/09 | 09/09 | 10/09 | 11/09 |
| 2 | 12/09 | 13/09 | 14/09 | 15/09 | 16/09 | 17/09 | 18/09 |
| 3 | 19/09 | 20/09 | 21/09 | 22/09 | 23/09 | 24/09 | 25/09 |
| 4 | 26/09 | 27/09 | 28/09 | 29/09 | 30/09 | 01/10 | 02/10 |

ALSH « option AMS »

Afin de favoriser l'accès au sport à l'ensemble des enfants de la collectivité, une option « AMS » est proposée à l'ensemble des enfants scolarisés du CP au CM2.

Le choix de cette option nécessite une présence régulière de l'enfant, aussi, pour une bonne cohésion de groupe et l'intérêt des activités proposées, nous vous invitons à ne pas alterner entre les différentes options et à maintenir la présence de l'enfant au moins d'une période de vacances à vacances.

GÉREZ TOUTES VOS INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE !



ASTUCE



Facilitez vos démarches en enregistrant votre besoin pour l'année complète. Cliquez sur « Appliquer une périodicité » et complétez votre planning. Vous pourrez à tout moment modifier vos réservations.



TUTORIEL VIDÉO
Laissez-vous guider

Accessible uniquement depuis un PC.



Justifier une absence

Justifier une absence

sur le Portail Famille ou l'application mobile Vélizy tout en 1

- délai : 10 jours pour transmettre votre justificatif
- les absences non justifiées sont facturées

La facturation

- Le paiement des prestations est calculé en fonction de votre Quotient Familial. Il permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations périscolaires. Consultez le détail des tarifs ([cliquez ici](#))



Simplifiez vos paiements

Facture unique.
Pensez à opter pour le prélèvement automatique.
Formulaire disponible sur le Portail Famille ([cliquez ici](#)).
Consultez et téléchargez vos factures directement depuis votre espace personnel.

MES FACTURES

| CLASSES DE DÉCOUVERTES | GUICHET UNIQUE - 2320007474 - AVRIL 2023 |
|---|--|
| DIRECTION DE L'ÉDUCATION | Payeur : Madame |
| GUICHET UNIQUE | Facture du 10/05/2023 A régler avant le 31/05/2023 Reste à payer 0,00 € Montant total 109,99 € |
| 2320007474 - Avril 2023 Facture réglée : 109,99 € | Facture réglée |
| 2320005290 - Mars 2023 Facture réglée : 158,90 € | |
| 2320003128 - Février 2023 Facture réglée : 50,90 € | |
| 2320000960 - Janvier 2023 Facture réglée : 81,44 € | |

TÉLÉCHARGER MA FACTURE

PDF

Le saviez-vous ?

Le Maire et le Conseil Municipal offrent aux élèves des écoles élémentaires un trousseau scolaire. Cahiers, crayons, feutres... Retrouvez le listing [ici](#) ou sur le site de Ville : www.velizy-villacoublay.fr > Mon quotidien > Education > La scolarité de vos enfants > Écoles



Retrouvez toutes les informations sur le site de la ville
www.velizy-villacoublay.fr - rubrique Éducation

Madame, Monsieur, Chers parents,
 Nous vous prions de trouver ci-dessous les informations relatives à la rentrée scolaire 2023-2024.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

En accord avec l'Education Nationale, la ville de Vélizy-Villacoublay propose depuis 1996 un aménagement des rythmes scolaires en organisant la semaine d'enseignement sur 4 jours et demi pour les enfants scolarisés en élémentaire. Cette organisation permet aux enfants de bénéficier d'un temps d'enseignement essentiellement réparti sur les matinées, moments plus propices aux apprentissages selon les chronobiologistes, mais également de profiter d'activités périscolaires (TAP) gratuites propices à leur épanouissement et à leur réussite.

| EMPLOI DU TEMPS TAP 1 | | | | | | OU | EMPLOI DU TEMPS TAP 2 | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Écoles Exelmans, Fronval, Jean Macé, Mermoz Cycle 3, Mozart Cycle 2 | | | | | | Écoles Buisson, Mermoz Cycle 2, Mozart Cycle 3, Rabourdin, Simone Veil | | | | | | |
| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | |
| 7H30 À 8H30 | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | 7H30 À 8H30 | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | |
| 8H30 À 11H30 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | 8H30 À 11H30 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | |
| 11H30 À 13H30 | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 2h | 11H30 À 13H30 | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h | Pause méridienne | Pause méridienne | |
| 13H30 À 15H00 | Temps scolaire 1h30 | Temps scolaire 3h00 | Temps périscolaire | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | 13H30 À 15H00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 1h30 | Temps périscolaire | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 1h30 | |
| 15H00 À 16H30 | TAP 1h30 | | | TAP 1h30 | | TAP 1h30 | | | | | | |
| 16H30 À 18H30 | Accueil post scolaire | Accueil post scolaire | | Accueil post scolaire | Accueil post scolaire | 16H30 À 18H30 | Accueil post scolaire | Accueil post scolaire | | Accueil post scolaire | Accueil post scolaire | |

L'emploi du temps définitif de votre enfant vous sera remis par le directeur scolaire, au plus tard au moment de la rentrée.

Du 4/09 au 8/09 et du 1/07 au 5/07 : semaine scolaire de 4 jours, mercredi avec ALSH toute la journée.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES DATES DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION

Inscriptions aux accueils de loisirs sur votre portail famille

| PÉRIODES | DATES | INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET DE L'ALSH DU MERCREDI |
|------------------|-------|---|
| Rentrée scolaire | 4/09 | Ouverture des inscriptions : 19/06 |

| PÉRIODES | DATES DES VACANCES | PÉRIODE D'INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE |
|-------------------------|--------------------|--|
| Vacances d'automne | Du 21/10 au 6/11 | Du 18/09 au 1/10 |
| Vacances de fin d'année | Du 23/12 au 8/01 | Du 20/11 au 3/12 |
| Vacances d'hiver | Du 10/02 au 26/02 | Du 8/01 au 21/01 |
| Vacances de printemps | Du 6/04 au 22/04 | Du 4/03 au 17/03 |
| Vacances d'été | Du 6/07 au 2/09 | Du 27/05 au 16/06 |

Les écoles et les ALSH seront fermés du 8 au 10 mai 2024 pour le pont de l'ascension